



Informations de base

<p>2013/2110(INI)</p> <p>INI - Procédure d'initiative</p>	<p>Procédure terminée</p>
<p>Approche de l'Union européenne sur la résilience et la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement: tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire</p> <p>Subject</p> <p>3.10.15 Production agricole, excédents, déficits et quota agricoles, primes de non-commercialisation 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 6.30 Coopération au développement 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence</p>	


Acteurs principaux

<p>Parlement européen</p>	<p>Commission au fond</p>		
	<p>DEVE Développement</p>	<p>Rapporteur(e)</p> <p>MITCHELL Gay (PPE)</p>	<p>Date de nomination</p> <p>02/10/2013</p>
	<p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p>GOERENS Charles (ALDE)</p> <p>TAYLOR Keith (Verts/ALE)</p> <p>GUSTAFSSON Mikael (GUE/NGL)</p>		
	<p>Commission pour avis</p>		
	<p>AFET Affaires étrangères</p>	<p>Rapporteur(e) pour avis</p> <p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>	<p>Date de nomination</p>
	<p>ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</p>	<p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>	
	<p>ITRE Industrie, recherche et énergie</p>	<p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>	
	<p>AGRI Agriculture et développement rural</p>	<p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>	

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Coopération internationale et développement	PIEBALGS Andris

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/10/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0586 	Résumé
13/06/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/11/2013	Vote en commission		
12/11/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0375/2013	Résumé
11/12/2013	Décision du Parlement	T7-0578/2013	Résumé
11/12/2013	Résultat du vote au parlement		
11/12/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2110(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/7/12925

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE516.686	26/09/2013	
Amendements déposés en commission		PE521.639	16/10/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0375/2013	12/11/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0578/2013	11/12/2013	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)		COM(2012)0586 	03/10/2012	Résumé

Approche de l'Union européenne sur la résilience et la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement: tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire

2013/2110(INI) - 03/10/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une approche européenne de la résilience en vue de renforcer la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

CONTEXTE : les crises alimentaires récentes et récurrentes dans la région du Sahel et dans la Corne de l'Afrique, où plus de 30 millions de personnes souffrent de la faim, ont mis en lumière la nécessité d'élaborer une approche systématique à long terme en vue de renforcer la résilience des pays et des populations vulnérables.

Pour rappel, la **résilience** est la capacité d'une personne physique, d'une communauté, d'un pays ou d'une région à résister, à s'adapter et à récupérer rapidement à la suite de crises et de chocs.

Dans de nombreuses parties du monde, les effets des chocs économiques, de la hausse et de la fluctuation des prix des denrées alimentaires, de la pression démographique, du changement climatique, de la désertification, de la dégradation de l'environnement, de la pression sur les ressources naturelles, de l'inadéquation des systèmes de régime foncier, d'un manque d'investissement dans l'agriculture, ont augmenté l'exposition aux risques, notamment aux risques naturels. Les conséquences de ces tendances mondiales se manifestent par l'augmentation du nombre et de l'intensité des catastrophes naturelles et des crises.

Dans le cas de l'insécurité alimentaire, et en dépit de certains progrès, **un milliard de personnes souffrent encore de la faim** et la question est particulièrement aiguë dans les zones arides où la majeure partie de la population dépend directement de l'agriculture et du pastoralisme.

L'UE est l'un des premiers donateurs au monde fournissant une assistance visant à assurer la survie des personnes touchées par différentes crises. Cette aide est indispensable, mais elle vise essentiellement à faire face aux situations d'urgence. Elle **doit maintenant être complétée par un soutien aux populations exposées à certains risques afin de résister**, faire face et s'adapter à des événements indésirables répétés et à des crises de longue durée.

En réponse aux crises alimentaires de grande ampleur en Afrique, la Commission a récemment pris deux initiatives: **SHARE dans la Corne de l'Afrique** et «**Alliance globale pour l'initiative résilience Sahel**» (AGIR) qui définissent une nouvelle approche pour renforcer la résilience des populations vulnérables.

L'objet de la présente communication est **d'utiliser les leçons tirées de ces expériences pour améliorer l'efficacité de l'aide de l'UE visant à réduire la vulnérabilité des pays en développement** et contribuer au débat international sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et la résilience au sens large, notamment dans le cadre des enceintes internationales.

CONTENU : la communication de la Commission estime qu'il est nécessaire d'adopter une stratégie multiforme et une perspective systémique visant à réduire et à adapter les mécanismes de réaction et d'adaptation rapides aux niveaux local, national et régional. Le renforcement de la résilience nécessite à cet égard une approche à long terme, fondée sur **l'atténuation des causes sous-jacentes propices aux crises** et l'amélioration des capacités afin de **mieux gérer les incertitudes et les changements** à venir.

Expérience acquise aux termes des initiatives SHARE et AGIR : la communication fait le bilan des initiatives *SHARE* et *AGIR* à cet égard et indique que ces dernières ont pu témoigner d'une amélioration dans la manière dont interagissent l'aide humanitaire et l'aide au développement, augmentant le niveau de l'aide à court terme, facilitant le lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD), et démontrant l'engagement de l'UE à agir sur les causes profondes de l'insécurité alimentaire à plus long terme.

Ces initiatives se sont concentrées sur la sécurité alimentaire en **Afrique subsaharienne**, mais cette approche peut également s'appliquer à d'autres régions et d'autres types de vulnérabilité (par exemple, les régions menacées par des inondations, des cyclones, des tremblements de terre, des sécheresses, des tempêtes et des tsunamis, ou la hausse des prix des produits alimentaires).

L'approche retenue a un certain nombre d'éléments communs que l'UE cherchera à reproduire dans les pays en développement les plus vulnérables. Les trois éléments clés constituant cette approche sont essentiellement les suivants :

- a) anticiper les crises en **évaluant les risques**;
- b) mettre l'accent sur la **prévention** et la capacité de réaction;
- c) améliorer la **réponse aux crises**.

10 mesures pour agir : au terme de cette analyse, la communication propose un cadre général sous forme de mesures concrètes destinées à renforcer la résilience dans les pays exposés à la faim et aux catastrophes. Ces mesures peuvent se résumer comme suit :

1. l'UE doit fonder son approche sur une reconnaissance explicite du **rôle moteur joué par les pays partenaires** ; elle alignera son soutien sur les politiques et les priorités des pays partenaires, dans le respect des principes établis concernant l'efficacité de l'aide ;
2. les actions visant à renforcer la résilience doivent être fondées sur des **méthodes fiables d'évaluation des risques et de la vulnérabilité**. Ces évaluations devraient servir de base à l'élaboration de stratégies nationales de résilience, ainsi qu'à la conception de projets et de programmes spécifiques ;
3. dans les pays confrontés à des crises récurrentes, le renforcement de la résilience constituera un objectif central de l'aide extérieure de l'UE. Les programmes financés par l'UE se fonderont sur une **appréciation opérationnelle commune élaborée par les acteurs humanitaires et du développement**, couvrant des interventions à moyen et à long terme. Ils mettront l'accent sur les causes sous-jacentes des crises, notamment par un soutien aux activités de prévention et de préparation ;
4. la Commission inclura systématiquement la résilience en tant qu'**élément constitutif de ses plans de mise en œuvre de l'aide humanitaire** ;
5. la Commission continuera de garantir une **flexibilité maximale** dans la mise en œuvre de ses programmes humanitaires ; en ce qui concerne le financement du développement, la Commission s'efforcera, en période de crises imprévues et de catastrophes majeures, de faire preuve d'une flexibilité dans la mobilisation de fonds non programmés ;
6. l'UE adoptera une approche qui portera également sur des **aspects de sécurité** et sur leur incidence sur la vulnérabilité des populations. Cette approche inclura un dialogue politique actif avec les pays et les organisations partenaires de la région concernée ;
7. l'UE s'efforcera de **reproduire des initiatives existantes telles que SHARE et AGIR**, ainsi que des projets couronnés de succès en matière de réduction des risques de catastrophe ; elle partagera et échangera des enseignements avec ses partenaires afin de multiplier et de renforcer les approches réussies ;
8. la Commission présentera, au début de l'année 2013, un livre vert sur le rôle de **l'assurance** en matière de gestion des catastrophes ;
9. en ce qui concerne les pays confrontés à des crises récurrentes, l'UE travaillera avec les gouvernements hôtes, les autres donateurs, les organisations régionales et internationales et d'autres parties prenantes pour **créer des plateformes au niveau national** afin de garantir l'échange d'informations en temps opportun et la **coordination d'actions humanitaires et de développement** ;
10. dans les enceintes internationales, dont le G8, le G20, le comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), les conventions de Rio, le processus de révision des Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'élaboration d'objectifs de développement durable et les discussions sur le suivi du cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, l'UE renforcera la thématique de la résilience y compris dans ses **débats avec les organisations de la société civile**.

Au cours du premier trimestre 2013, la Commission élaborera un plan d'action qui exposera la marche à suivre pour mettre ces principes en œuvre.

Approche de l'Union européenne sur la résilience et la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement: tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire

2013/2110(INI) - 12/11/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement a adopté le rapport d'initiative de Gay MITCHELL (PPE, IE) sur l'approche de l'UE sur la résilience et la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement : «tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire», en réponse à la communication de la Commission portant sur le même thème.

Les députés rappellent que, selon les Nations unies, depuis 1992, les catastrophes ont touché 4,4 milliards de personnes dans le monde, causé 2 milliards de dollars de dégâts ainsi que 1,3 million de morts. En 2011, les pertes dues aux catastrophes se sont chiffrées à plus de 300 milliards de dollars.

Les Nations unies indiquent par ailleurs que la population mondiale en milieu urbain devrait connaître un accroissement de **72% d'ici à 2050**, dont une large partie dans les pays moins avancés, augmentant ainsi considérablement la population exposée aux risques de catastrophes.

Face à ce constat, les députés se félicitent à la fois de la [communication sur la résilience de 2012](#) de la Commission et de ses objectifs ainsi que du document intitulé "[Action Plan for Resilience in Crisis-Prone Countries 2013-2020](#)" et de ses priorités. Ils exhortent la Commission ainsi que le service européen pour l'action extérieure (SEAE) à mettre en œuvre leurs propositions et priorités et à s'assurer que d'importants progrès soient réalisés en vue d'atteindre les objectifs visés.

Approche européenne de la résilience : les députés appellent la Commission à intégrer fermement des mesures de résilience aux volets des programmes relatifs à l'aide humanitaire et au développement. Ils insistent sur la nécessité d'établir une relation plus étroite entre les interventions humanitaires à court terme et les programmes de développement à long terme lesquels devraient intégrer les questions de résilience. Pour les députés, **l'approche de l'Union sur la résilience devrait se concentrer avant tout sur les populations les plus vulnérables, les plus pauvres et les plus marginalisées**, qui s'avèrent très exposées aux risques. À long terme, cette approche devrait aborder la question de la détérioration de l'écosystème, et en particulier de l'agriculture, de l'eau, de la biodiversité et des ressources piscicoles.

La Commission est donc appelée à cibler son agenda de la résilience sur les États fragiles.

La réduction des risques de catastrophes (RRC), élément essentiel de la résilience : les députés soulignent qu'une gestion efficace des réponses apportées aux catastrophes devrait tenir compte de la mise en place d'un cadre permettant la mobilisation immédiate de toutes les ressources disponibles au sein des programmes de développement et d'aide humanitaire. Ils appellent l'Union européenne, ses États membres et les gouvernements des pays partenaires à améliorer et à mettre au point des stratégies de RRC sur base **d'une évaluation des risques et d'un renforcement des systèmes d'alerte précoce**, surtout dans les pays fragiles.

L'Union et ses États membres ainsi que les pays partenaires devraient en outre tenir compte :

- de la viabilité environnementale et de la gestion des risques de catastrophes dans les programmes relatifs à la réforme de la gouvernance foncière ;
- du changement climatique.

La cohérence et la complémentarité entre les OMD et la RRC devrait en outre être assurée pour l'après-2015.

Développement durable, protection sociale et résilience collective : les députés invitent à prêter une plus grande attention aux catastrophes à **petite échelle** afin d'en faire des cibles clés de l'approche de la résilience, et accroître la visibilité des dégâts occasionnés par ce type de catastrophes.

Ils soulignent le besoin de renforcer et de développer l'éducation dans le contexte de catastrophes et d'urgences, en s'appuyant sur les autorités locales et les organisations de la société civile.

Ils demandent également que des données soient collectées régulièrement, notamment des données météorologiques ainsi que sur les récoltes, le cheptel, le fonctionnement des marchés, l'état nutritionnel des enfants et des personnes les plus défavorisées, les mécanismes de RRC existants ..., afin de faciliter les mesures d'alerte précoce.

Tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire et des catastrophes antérieures : les députés appellent l'Union à tirer les enseignements de la politique de coopération qu'elle a menée ces dernières décennies et à émettre des propositions pour promouvoir dans la pratique la cohérence des politiques pour le développement. Ils constatent en particulier que les crises alimentaires et nutritionnelles sont devenues de plus en plus fréquentes dans les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique, où des millions de personnes vivent sans accès à des aliments en suffisance. Ils insistent sur le fait que les causes profondes des crises alimentaires sont plus complexes aujourd'hui que par le passé, les populations pauvres devenant plus exposées aux chocs des prix.

Les députés constatent en outre que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique est **le premier et plus important facteur de vulnérabilité aux crises alimentaires**, étant donné qu'elle réduit la capacité des individus à se prémunir contre les risques, à résister aux crises et à rebondir ensuite. La question de la sécurité alimentaire devrait dès lors être traitée en priorité en matière de résilience, en éliminant notamment les pratiques non durables telles que le dumping des produits agricoles et les réglementations commerciales déloyales. Les députés observent à cet égard que le Niger, le Burkina Faso et le Mali apportent les preuves que les techniques agro-écologiques bon marché, et en particulier l'agrosylviculture et la conservation des sols et de l'eau, ont amélioré la résilience des petits exploitants face à l'insécurité alimentaire. Il conviendrait donc d'intégrer **des éléments non agricoles** aux interventions agricoles et de s'assurer que l'amélioration de la nutrition figure explicitement parmi les objectifs des programmes agricoles.

Meilleure coordination des efforts et meilleurs modes de financement : les députés rappellent que selon une étude quelque 800 millions EUR pourraient être économisés chaque année en termes de coûts de transaction si les donateurs concentraient leurs efforts sur un plus petit nombre de pays et d'activités. À cet égard, ils soulignent l'importance des petits éleveurs nomades et des populations pastorales pour améliorer les processus nutritionnels.

Parallèlement, les députés invitent à une plus grande collaboration entre le secteur public et le secteur privé en matière de RRC et de résilience. Ils prient toutefois la Commission d'élaborer un projet de proposition définissant **des règles relatives au partenariat public-privé**, y compris des évaluations des incidences sur le plan social et écologique, afin d'empêcher, entre autres, l'exacerbation des conflits liés à **l'utilisation des terres ou à l'accès aux ressources en eau**, dans l'optique de protéger les petits agriculteurs. Ils recommandent également une plus grande collaboration avec les pays tiers et les institutions internationales et régionales en matière de préparation aux catastrophes, ainsi que d'intervention et de reconstruction après une catastrophe.

Enfin, les députés indiquent que même si l'Union et les organisations internationales peuvent accomplir des progrès en matière de RRC et de renforcement de la résilience dans les pays en développement, **ce sont d'abord aux gouvernements nationaux qu'il revient de renforcer la sécurité de leurs citoyens**.

Les pays partenaires ont donc besoin d'un engagement politique fort pour soutenir et mettre en œuvre les activités liées à la RRC et au renforcement de la résilience.

Approche de l'Union européenne sur la résilience et la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement: tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire

2013/2110(INI) - 11/12/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'approche de l'UE sur la résilience et la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement : «tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire», en réponse à la communication de la Commission portant sur le même thème.

Le Parlement rappelle que, selon les Nations unies, depuis 1992, les catastrophes ont touché 4,4 milliards de personnes dans le monde, causé 2 milliards de dollars de dégâts ainsi que 1,3 million de morts. En 2011, les pertes dues aux catastrophes se sont chiffrées à plus de 300 milliards de dollars.

Les Nations unies indiquent par ailleurs que la population mondiale en milieu urbain devrait connaître un accroissement de **72% d'ici à 2050**, dont une large partie dans les pays moins avancés, augmentant ainsi considérablement la population exposée aux risques de catastrophes.

Face à ce constat, le Parlement se félicite à la fois de la [communication sur la résilience de 2012](#) de la Commission et de ses objectifs ainsi que du document intitulé "[Action Plan for Resilience in Crisis-Prone Countries 2013-2020](#)" et de ses priorités. Il exhorte la Commission ainsi que le service européen pour l'action extérieure (SEAE) à mettre en œuvre leurs propositions et priorités et à s'assurer que d'importants progrès soient réalisés en vue d'atteindre les objectifs visés.

Approche européenne de la résilience : le Parlement appelle la Commission à intégrer fermement des mesures de résilience aux volets des programmes relatifs à l'aide humanitaire et au développement. Il insiste sur la nécessité d'établir une relation plus étroite entre les interventions humanitaires à court terme et les programmes de développement à long terme lesquels devraient intégrer les questions de résilience. Pour le Parlement, **l'approche de l'Union sur la résilience devrait se concentrer avant tout sur les populations les plus vulnérables, les plus pauvres et les plus marginalisées**, qui s'avèrent très exposées aux risques. À long terme, cette approche devrait aborder la question de la détérioration de l'écosystème, et en particulier de l'agriculture, de l'eau, de la biodiversité et des ressources piscicoles.

La Commission est donc appelée à cibler son agenda de la résilience sur les États fragiles.

La réduction des risques de catastrophes (RRC), élément essentiel de la résilience : le Parlement souligne qu'une gestion efficace des réponses apportées aux catastrophes devrait tenir compte de la mise en place d'un cadre permettant la mobilisation immédiate de toutes les ressources disponibles au sein des programmes de développement et d'aide humanitaire. Il appelle l'Union européenne, ses États membres et les gouvernements des pays partenaires à améliorer et à mettre au point des stratégies de RRC sur base **d'une évaluation des risques et d'un renforcement des systèmes d'alerte précoce**, surtout dans les pays fragiles.

L'Union et ses États membres ainsi que les pays partenaires devraient en outre tenir compte :

- de la viabilité environnementale et de la gestion des risques de catastrophes dans les programmes relatifs à la réforme de la gouvernance foncière ;
- du changement climatique.

La cohérence et la complémentarité entre les OMD et la RRC devrait en outre être assurée pour l'après-2015.

Développement durable, protection sociale et résilience collective : le Parlement invite à prêter une plus grande attention aux catastrophes **à petite échelle** afin d'en faire des cibles clés de l'approche de la résilience, et accroître la visibilité des dégâts occasionnés par ce type de catastrophes.

Il souligne le besoin de renforcer et de développer l'éducation dans le contexte de catastrophes et d'urgences, en s'appuyant sur les autorités locales et les organisations de la société civile.

Il demande également que des données soient collectées régulièrement, notamment des données météorologiques ainsi que sur les récoltes, le cheptel, le fonctionnement des marchés, l'état nutritionnel des enfants et des personnes les plus défavorisées, les mécanismes de RRC existants ..., afin de faciliter les mesures d'alerte précoce.

Tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire et des catastrophes antérieures : le Parlement appelle l'Union à tirer les enseignements de la politique de coopération qu'elle a menée ces dernières décennies et à émettre des propositions pour promouvoir dans la pratique la cohérence des politiques pour le développement. Il constate en particulier que les crises alimentaires et nutritionnelles sont devenues de plus en plus fréquentes dans les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique, où des millions de personnes vivent sans accès à des aliments en suffisance. Il insiste sur le fait que les causes profondes des crises alimentaires sont plus complexes aujourd'hui que par le passé, les populations pauvres devenant plus exposées aux chocs des prix.

Le Parlement constate en outre que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique est **le premier et plus important facteur de vulnérabilité aux crises alimentaires**, étant donné qu'elle réduit la capacité des individus à se prémunir contre les risques, à résister aux crises et à rebondir ensuite. La question de la sécurité alimentaire devrait dès lors être traitée en priorité en matière de résilience. Le Parlement observe à cet égard que le Niger, le Burkina Faso et le Mali apportent les preuves que les techniques agro-écologiques bon marché, et en particulier l'agrosylviculture et la conservation des sols et de l'eau, ont amélioré la résilience des petits exploitants face à l'insécurité alimentaire. Il conviendrait donc d'intégrer **des éléments non agricoles** aux interventions agricoles et de s'assurer que l'amélioration de la nutrition figure explicitement parmi les objectifs des programmes agricoles.

Cohérence des politiques nutritionnelle et de développement : d'une manière générale, la Plénière estime que le plan d'action de l'Union en matière de résilience devrait viser à instaurer **la cohérence des politiques pour le développement** et qu'il devrait aborder des questions liées à la sécurité alimentaire et à la résilience face au changement climatique, en éliminant les pratiques non durables telles que **le dumping des produits agricoles et les réglementations commerciales déloyales**. Il invite l'Union à traiter la problématique de l'agriculture durable de manière globale au niveau national et international.

Le Parlement plaide notamment pour une approche multi-institutionnelle, coordonnée, complète et systématique de la résilience qui comprenne un certain nombre d'éléments tels que la mise en place de **filets de sécurité ciblés sur le plan social pour les plus vulnérables**, qui non seulement assureraient aux ménages un accès immédiat à la nourriture en période de crise, mais garantiraient également un rétablissement rapide et une résilience face aux événements futurs.

Pour le Parlement, la réduction de **la sous-nutrition infantile devrait constituer un élément central** de la résilience tout particulièrement pour les enfants de moins de deux ans et les femmes enceintes.

Meilleure coordination des efforts et meilleurs modes de financement : le Parlement rappelle que selon une étude quelque 800 millions EUR pourraient être économisés chaque année en termes de coûts de transaction si les donateurs concentraient leurs efforts sur un plus petit nombre de pays et d'activités. À cet égard, il souligne l'importance des petits éleveurs nomades et des populations pastorales pour améliorer les processus nutritionnels.

Parallèlement, le Parlement invite à une plus grande collaboration entre le secteur public et le secteur privé en matière de RRC et de résilience. Il prie toutefois la Commission d'élaborer un projet de proposition définissant **des règles relatives au partenariat public-privé**, y compris des évaluations des incidences sur le plan social et écologique, afin d'empêcher, entre autres, l'exacerbation des conflits liés à **l'utilisation des terres ou à l'accès aux ressources en eau**, dans l'optique de protéger les petits agriculteurs. Il recommande également une plus grande collaboration avec les pays tiers et les institutions internationales et régionales en matière de préparation aux catastrophes, ainsi que d'intervention et de reconstruction après une catastrophe.

Enfin, le Parlement indique que même si l'Union et les organisations internationales peuvent accomplir des progrès en matière de RRC et de renforcement de la résilience dans les pays en développement, **ce sont d'abord aux gouvernements nationaux qu'il revient de renforcer la sécurité de leurs citoyens**.

Les pays partenaires ont donc besoin d'un engagement politique fort pour soutenir et mettre en œuvre les activités liées à la RRC et au renforcement de la résilience.